

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 MARS 2009

1. COMPTE DE GESTION 2008

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion du budget général et des budgets annexes d'eau et Centre Communal d'Action Sociale de l'année 2008, dressés par monsieur Guy CHARBON, Trésorier Municipal.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Puis, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, il approuve les comptes administratifs 2008 présentés par Monsieur le Maire, dont les résultats suivent :

BUDGET GENERAL

INVESTISSEMENT	dépenses	242.763,82 €
	Recettes	316.202.,68 €
	EXCEDENT	73.438,86 €

Les restes à réaliser de 2008 s'élèvent en dépenses 56.839,00 €.

FONCTIONNEMENT	dépenses	345.378,54 €
	Recettes	504.444,07 €
	EXCEDENT	159.065,53 €

BUDGET EAU

INVESTISSEMENT	dépenses	173.496,46 €
	Recettes	143.949,18 €
	DEFICIT	- 29.547,28 €

Les restes à réaliser de 2008 s'élèvent en dépenses à 53.703,00 € et en recettes à 12.845,00 €.

FONCTIONNEMENT	dépenses	41.859,89 €
	Recettes	98.365,87 €
	EXCEDENT	56.505,98 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

FONCTIONNEMENT	dépenses	690,16 €
	Recettes	1.082,56 €
	EXCEDENT	392,40 €

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE 2008

Le conseil municipal affecte les résultats de fonctionnement des comptes administratifs de l'année 2008 qui seront intégrés aux budgets primitifs 2009 correspondants :

BUDGET GENERAL : excédent de fonctionnement **159.065,53 €**

Il sera entièrement repris en excédent de fonctionnement reporté.

L'excédent d'investissement de 73.438,86 € sera repris en excédent d'investissement reporté pour couvrir les restes à réaliser dépenses de 56.839,00 €.

BUDGET EAU : excédent de fonctionnement **56.505,98 €**

Il sera affecté en totalité en recettes d'investissement à l'article 1068 pour couvrir le déficit d'investissement de 29.547,28 € ainsi que les restes à réaliser négatifs s'élevant à - 40.858,00€.

C.C.A.S. : excédent de fonctionnement **392,40 €**

Il sera repris en totalité en excédent de fonctionnement reporté.

4. TAUX D'IMPOSITION 2009

Après avoir pris connaissance de la législation en vigueur dont la revalorisation des bases, le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse différenciée aux taux d'imposition actuels :

Désignation	Taux 2008	Taux votés en 2009
Taxe d'habitation	7,12 %	7,65 %
Taxe foncier bâti	7,71 %	8,16 %
Taxe foncier non bâti	45,00 %	47,58 %
Taxe professionnelle	10,80 %	11,15 %

5. SUBVENTIONS 2009

Le conseil municipal dresse la liste des subventions qui seront votées lors du budget primitif 2009. Il arrête à 65,00 € par élève la dotation de fonctionnement pour l'année scolaire à venir en précisant que celle-ci intègrera les fournitures scolaires, les frais de téléphone, d'Internet et de maintenance du copieur.

6. PARKING SCOLAIRE – SUBVENTIONS

Le conseil municipal confirme son projet de construction d'un parking derrière le groupe scolaire en 2009. Pour financer ces travaux, il sollicite une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement, une subvention sur le produit des amendes de police ainsi qu'une aide auprès du Conseil Général. Une consultation sera lancée dès que possible.

7. COMMISSION COMMUNICATION

Le conseil municipal accepte d'acquérir un ordinateur portable pour la commission communication et sollicite une aide du Département.

8. 14 JUILLET

Il confirme la date du 14 juillet au soir pour organiser une manifestation au chef lieu qui comprendra un repas et un feu d'artifice. Il lance un appel aux associations pour l'organisation et la gestion de cette fête publique.

9. S.I.A.V. – CHANGEMENT DE DELEGUE

Monsieur Xavier BOURGUIGNON ne pouvant assister aux réunions du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache à l'horaire prévu, le conseil municipal procède à l'élection d'un nouveau délégué titulaire. Monsieur Joël SOLER est élu à l'unanimité.

10. URBANISME

Le conseil municipal prend connaissance d'une déclaration préalable déposée par Consorts CULTRUT pour le détachement d'une parcelle à Bloux.

11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le conseil municipal prévoit une campagne de bouchage de trous et la reprise de marquage des passages piétons.
- Il prend acte des lampes publiques défectueuses.
- Il détermine le type de cendriers extérieurs à installer.
- Il prend note de la fréquentation de la garderie périscolaire.
- Il apprend que le nouveau service de transport à la demande PROXI'GEM mis en place par la Communauté de Communes démarrera le 6 avril. Une réunion d'informations pour le public est prévue à Vulbens et une présentation sera faite au Conseil Municipal lors de la séance de mai.
- Il entend le compte rendu de la commission communautaire concernant le projet d'utilisation de la piscine du Centre Vitam Parc à Neydens et la répartition de sa fréquentation qui englobera les écoles primaires du canton et l'enseignement secondaire. Il est favorable à cette proposition.
- Il est informé que France 3 va réaliser une nouvelle émission « *Rendez-vous en terre inconnue* » qui fera découvrir les régions et est à la recherche de personnalités originales et atypiques, de traditions méconnues.

La séance est levée à 1 heure.